

Rapport du conseil communal du 22 mai 2025

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

1. École fondamentale:

a) Organisation scolaire provisoire 2025/2026.

Monsieur Paul Biver, président du comité de l'Ecole fondamentale de Grevenmacher, présente l'organisation prévue pour l'année scolaire à venir, en exposant les objectifs poursuivis ainsi que les besoins spécifiques de l'école.

Il fait part avec satisfaction de l'attribution de ressources supplémentaires en faveur de l'école, notamment l'octroi d'un contingent horaire destiné à la création d'une troisième classe au niveau de l'éducation précoce. La publication d'un poste d'enseignant dédié à cette nouvelle classe est désormais possible.

L'effectif scolaire s'élève actuellement à 467 élèves.

Pour conclure, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) remercie Monsieur Paul Biver pour le travail approfondi accompli et tient à souligner qu'il s'agit d'une organisation scolaire provisoire. Elle met en évidence que l'attribution des enseignants reste l'une des rares décisions en matière scolaire où la commune peut encore intervenir dans une certaine mesure.

L'organisation scolaire provisoire 2025/2026 est acceptée à l'unanimité.

b) Plan d'Encadrement Périscolaire PEP 2025/2026.

Monsieur Paul Biver, président du comité de l'Ecole fondamentale, présente le PEP (Plan d'Encadrement Périscolaire) 2025/2026. Il souligne en particulier la coopération efficace avec l'École régionale de musique ainsi qu'avec la Maison relais, et mentionne l'utilisation conjointe de plusieurs locaux au sein de l'infrastructure scolaire.

Par ailleurs, Monsieur Paul Biver met l'accent sur l'importance de l'école en forêt dans le cadre d'un concept pédagogique orienté vers l'avenir. Il est prévu de développer ce domaine dans les années à venir afin de pouvoir dispenser davantage de cours en plein air.

En réponse à une question du conseiller Patrick Frieden (DP) concernant l'école en forêt, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la mise en œuvre concrète est actuellement en cours d'élaboration et qu'une inscription budgétaire est prévue pour l'exercice 2026.

Pendant les heures de cours, les infrastructures de la Maison relais peuvent être mises à disposition des enseignants de l'école pour l'organisation de ce que l'on appelle des ateliers ou d'autres activités pédagogiques.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne dans ce contexte l'importance de la classe des instruments à vent dont les coûts sont actuellement entièrement pris en charge par la commune. Elle insiste sur le fait que cet argent est bien investi et qu'il n'existe que peu de classes de ce type dans le pays.

À cet égard, elle précise avoir demandé aux responsables de la Maison relais de veiller à ce que les enfants inscrits soient effectivement accompagnés à leurs activités extrascolaires.

Le conseiller Claude Wagner (DP) réaffirme les aspects positifs de la classe des instruments à vent, mais exprime son regret qu'aucun enseignant ne se soit jusqu'à présent porté volontaire pour assurer les heures de LASEP pour les élèves des cycles 2 à 4. Il soutient la demande précédemment formulée par la bourgmestre Monique Hermes (CSV) d'amener les enfants à leurs activités extrascolaires.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne à nouveau l'engagement financier de la commune dans ce domaine et assure qu'elle continuera à suivre ce dossier avec la plus grande attention.

Accepté à l'unanimité.

c) Propositions de réaffectation Liste 1.

Quatre propositions de réaffectation sont approuvées.

2. **État des restants 2024.**

Madame Cathy Thill, receveur communal, fournit des explications concernant le document présenté, relatif aux montants encore en souffrance, s'élevant à 162.141,01 €.

Elle fait remarquer que cela correspond à une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne expressément le travail engagé et consciencieux de Madame Cathy Thill.

Accepté à l'unanimité.

3. **Titres de recettes 2024.**

Acceptés à l'unanimité.

4. **Règlements-taxes:**

a) Participation au cours de langue « Parlons luxembourgeois ».

L'échevine Liane Felten (CSV) explique que la deuxième édition du cours de langue « Parlons luxembourgeois », initié par la Commission du vivre ensemble interculturel, sera désormais payante. Les frais de participation s'élèvent à 120€ pour l'ensemble du cours, qui dure 20 heures. Le cours sera proposé en français et en anglais et devrait débuter en octobre.

Acceptée à l'unanimité.

b) Adaptation du tarif pour le service « repas sur roues ».

Les frais pour le service « repas sur roues » seront augmentés, passant de 11 € par repas actuellement à 13 € par repas.

Acceptée à l'unanimité.

5. Subventions:

- | | |
|---|---------|
| a) « <u>Maacher Geschäftsleit</u> » : | 25.000€ |
| b) <u>Association nationale des victimes de la route a.s.b.l.</u> : | 150€ |

Acceptées à l'unanimité.

6. Concessions cimetière.

Acceptées à l'unanimité.

7. Confirmation d'un règlement temporaire de circulation.

Acceptée à l'unanimité.

8. Autorisation pour le syndicat intercommunal SIGRE concernant l'accès à la base de données de la commune en vue de la gestion des cartes d'accès au centre de ressources du SIGRE.

Le SIGRE est autorisé à accéder aux bases de données pertinentes du système GESCOM afin de pouvoir émettre, sur la base de ces informations, des cartes d'accès personnalisées pour les citoyens de la Ville de Grevenmacher.

L'échevine Liane Felten (CSV) souligne que seules les données strictement nécessaires et affectées à cet usage seront accessibles.

Le conseiller Claude Wagner (DP) soutient de façon explicite cette mesure, car il estime que les cartes d'accès utilisées jusqu'à présent ont fait l'objet d'abus répétés.

Acceptée à l'unanimité.

9. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe tout d'abord sur différents points et commence par présenter les activités de vacances pour enfants que la commune propose cet été. Celles-ci s'adressent spécifiquement aux enfants du troisième et du quatrième cycle de l'école fondamentale et sont prévues pour un maximum de 60 participants.

Des informations plus détaillées à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Par ailleurs, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe d'une mesure relative à la circulation routière. À l'entrée de la Ville, dans la rue « Kahlenberg », il est prévu de réduire la vitesse maximale autorisée de 70km/h à 50km/h. Une demande en ce sens a été introduite.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) donne ensuite la parole à Monsieur Yves Christen du service technique pour faire le point sur les forages exploratoires en lien avec l'approvisionnement en eau de la commune.

.

Monsieur Yves Christen informe que deux sites sont actuellement à l'étude à « Geyeschhaff »: « Wilwertsdelt » et « Peschwiesen ». Un forage piézométrique a été effectué à « Wilwertsdelt ». On n'y aurait rencontré que peu de fissures et le débit mesuré serait d'environ 7,5 m³ par heure. Un forage d'essai supplémentaire est actuellement en cours afin de vérifier si ce résultat sera confirmé ou même éventuellement dépassé.

Sur le site « Peschwiesen », situé juste à côté du réservoir existant, un débit de 25 m³ par heure a été constaté. Là aussi, un forage complémentaire sera effectué pour confirmer les résultats.

En cas de réussite, les deux sites pourraient à l'avenir fournir ensemble jusqu'à 600 m³ d'eau par jour. Actuellement, le volume capté pour la commune est de 80 m³ par jour.

En réponse à la question du conseiller Claude Wagner (DP) concernant l'exploitation d'autres puits, Monsieur Yves Christen précise que les autres sources ne répondent plus aux exigences de qualité de l'eau potable et sont donc hors service, et que les installations seront désaffectées ultérieurement.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique qu'une demande a été reçue du ministère en vue de créer un centre de formation pour jeunes, avec des ateliers adaptés, dans la zone industrielle communale de Potaschberg. La commune envisage de soutenir ce projet et de donner son accord.

Monsieur Pierre-Nicolas Crespin du service d'urbanisme, explique qu'une telle utilisation n'est pas prévue dans le plan d'aménagement actuel, mais qu'elle pourrait être rendue possible par une simple adaptation ponctuelle du plan.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande si le projet en question est prévu du côté de la "rue de Flaxweiler" à Potaschberg, ce qui est confirmé par la bourgmestre Monique Hermes (CSV).

Concernant les taxes sur les déchets, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) constate que l'objectif recherché, à savoir de faire changer la mentalité de la population en matière de gestion des déchets et de recyclage, est confirmé par les chiffres actuels relatifs à l'utilisation des conteneurs à déchets.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) fait savoir que la journée du climat et de la biodiversité organisée récemment par le SIAS (Syndicat intercommunal à vocation multiple) au centre culturel Machera peut être considérée comme un plein succès.

Il informe en outre qu'un audit a été réalisé pour la commune dans le cadre du Pacte Nature et qu'un taux de certification de 50 % (niveau bronze) a d'ores et déjà été atteint pour l'année 2025. Cela entraînera une augmentation des aides financières : d'une part, la prime à la surface augmente de 5 € par hectare ; d'autre part, la subvention annuelle est majorée forfaitairement de 10 000 €.

10. Questions au collège échevinal.

La conseillère Carine Sauer (CSV):

- En ce qui concerne la rénovation du chemin rural « Grueweréck », elle se renseigne sur la date prévue du début des travaux. Monsieur Yves Christen du service technique explique que, selon la soumission, le début des travaux est prévu pour juin 2025.

La conseillère Tess Burton (LSAP):

- En ce qui concerne la gare routière récemment achevée à Grevenmacher, elle émet des critiques sur le nombre limité de places assises. Elle fait remarquer que cela ne concerne

pas seulement les bancs autour de la gare routière, mais également les sièges devant le centre culturel.

Dans ce contexte, elle demande si des adaptations sont encore prévues, par exemple par un revêtement en bois des blocs de béton.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond, qu'à sa connaissance, il s'agit de l'aménagement définitif. Elle consultera toutefois Monsieur Benoît Schmit du service technique à ce sujet.

- En ce qui concerne le système d'affichage indiquant le taux d'occupation du parking récemment installé, elle se renseigne pour savoir si un affichage similaire est prévu à l'entrée de la Ville de Grevenmacher, qui informerait également de l'existence de deux parkings couverts situés sur le territoire de la Ville.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'une telle mesure n'est pas réalisée actuellement pour des raisons budgétaires, mais qu'une mise en œuvre ultérieure reste en principe envisageable.

Le conseiller Rui Pereira Ferraz (CSV) :

- Concernant la régulation de la vitesse à l'entrée de la Ville de Grevenmacher dans la rue de Wecker, il demande s'il est prévu qu'un panneau limitant la vitesse à 30 km/h suive immédiatement celui indiquant la limitation à 50 km/h.

Monsieur Yves Christen confirme que cela a été prévu ainsi et que, du point de vue de la planification du trafic, aucune autre solution n'a été envisageable. Il ajoute que l'étape intermédiaire de 50km/h est raisonnable pour que le passage de 90km/h à 30km/h ne soit pas trop brusque.

- Il se renseigne sur le projet concernant l'introduction d'une zone 30 dans la « rue de l'Ecole ». Monsieur Yves Christen précise que la demande relative à l'introduction d'une limitation de vitesse à 30 km/h, sur le tronçon compris entre la « rue de Luxembourg » et la « rue de Trèves », a reçu une suite favorable. Il est désormais attendu que l'arrêté officiel correspondant soit publié afin de pouvoir passer à la prochaine phase du projet.

Le conseiller Marc Ury (CSV):

- Il remarque que le revêtement en verre du puit situé au « Schweinsmoart » s'embue souvent et demande si celui-ci restera en l'état ou si d'autres travaux sont prévus.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'elle se renseignera à ce sujet auprès du service technique.

La conseillère Claire Sertznig (DP):

- Suite aux récentes fermetures de plusieurs bureaux d'imposition dans le pays, elle se renseigne si la commune a déjà pris des mesures pour éviter une éventuelle fermeture du bureau fiscal local, étant donné que ce sujet est traité actuellement dans la presse.

Monsieur Yves Christen du service technique explique qu'un projet étatique prévoit la construction d'un bâtiment administratif à Grevenmacher, lequel regroupera l'ensemble des administrations de l'Etat.

Le conseiller Patrick Frieden (DP):

- En ce qui concerne la situation du trafic dans la Ville de Grevenmacher, il exprime une nette critique et constate que la situation s'aggrave de plus en plus. Aux heures de pointe du matin et du soir en particulier, les embouteillages se sont généralisés et ne se limitent plus comme auparavant à quelques points névralgiques.

Dans ce contexte, il souhaite savoir si la commune prévoit des mesures concrètes afin de remédier à cette évolution.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la commune a commandé une étude sur la mobilité, dont les résultats sont toutefois encore en attente. Elle approuve les propos du conseiller Patrick Frieden (DP) et précise qu'à ce stade, aucune mesure concrète n'est encore définie.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) souligne que ce point figure aussi bien dans la déclaration du Collège échevinal de même que dans le programme électoral du parti CSV. Il insiste par ailleurs sur le fait que le conseil communal a déjà été informé à plusieurs reprises de la planification d'études similaires, sans qu'aucune d'entre elles ne lui ait été effectivement présentée ou soumise, à ce jour.

- Il s'enquiert en outre de la possibilité d'envoyer une notification via le service SMS2Citizen en cas de fermeture temporaire de parkings à Grevenmacher, afin d'en informer les citoyens à temps.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme qu'une telle notification via SMS2Citizen est en principe possible, mais fait remarquer que ce service engendre des coûts non négligeables pour la commune.

Monsieur Patrick Frieden (DP) répond que de telles informations pourraient également être communiquées dans le cadre de SMS déjà planifiés et envoyés dans d'autres contextes, ce qui n'entraînerait pas de frais supplémentaires.

- Concernant la porte d'entrée latérale du parking « Centre », il fait remarquer qu'il n'a pas été possible de l'ouvrir comme prévu avec le ticket de parking. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que cette situation sera vérifiée par les services compétents.

Le conseiller Claude Wagner (DP):

- Concernant les conduites de gaz dans la rue de Münschecker, il fait remarquer qu'il est conscient qu'il s'agissait d'une décision politique de ne plus installer d'infrastructure gazière dans les nouveaux quartiers résidentiels. Il exprime toutefois le souhait qu'à l'avenir, de telles décisions soient clairement communiquées à l'avance.

De plus, il souligne que ces conduites auraient potentiellement pu être utilisées à d'autres fins, notamment pour le transport de gaz alternatifs tels que l'hydrogène.

Monsieur Yves Christen répond que, bien que cela semble théoriquement pertinent, sa mise en œuvre pratique est difficile et se limite plutôt à des conduites de transport à grande échelle qu'à l'alimentation directe du réseau local.

- Concernant le PAP « Pietert », il se renseigne pour savoir si les premières autorisations de construire seront délivrées dès l'année 2025.

Monsieur Pierre-Nicolas Crespin du service d'urbanisme, précise que cela ne sera pas possible avant mi-2026 au plus tôt.